

CONSEIL DE VILLE DE DELEMONT

GROUPE UDC

25.05.2009

Question écrite

~~POSTULAT~~: EVALUER L IMPACT DU VOTE PAR CORRESPONDANCE SUR LES DERNIERES VOTATIONS ET ELECTION.

L'UDC, fermement attachée à la démocratie directe et aux principes de la politique de « milice » (au contraire de la professionnalisation ou de la gouvernance exclusive d'experts !) s'est toujours inquiétée de l'absentéisme et de la désacralisation de l'acte civique de dépôt direct du bulletin de vote dans l'urne. D'autres responsables politiques se sont aussi interrogés, au niveau fédéral, sur les effets du vote par correspondance , et à l'avenir du e-voting, sur la représentativité des résultats des urnes. A la démotivation, l'indifférence civique risquent de s'ajouter le vote par procuration, par délégation, par paresse, par influence, par abus de faiblesse, par récupération de documents dans des poubelles, par sollicitation de personnes en situation de dépendance. Ces risques de dérive sont raisonnablement réduits par le vote direct ou le vote dans l'urne à domicile.

Le Conseil Communal est chargé de répondre aux questions et interrogations suivantes :

- 1) Évaluer les risques de telles pratiques lors des dernières élections et votations.
- 2) Sachant que certains résultats (environ 5000 voix de différences lors du vote sur les passeports biométriques) sont serrés, quelle est la marge d'erreur estimée à Delémont et comment les contrôles de qualité et de neutralité sont-ils garantis ?
- 3) Est-il envisagé de revenir, pour la Ville, à un vote par dépôt des bulletins dans l'urne (exception faite des personnes à mobilité très réduite...) en cas de découverte significative de biais tels que décrits plus haut ?

Pour le groupe UDC

Dominique Baettig

